



**Afri-Can, Société de Minéraux Marins**



## PROFIL CORPORATIF

Afri-Can est une entreprise canadienne active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières d'importance en Namibie. La taille et la qualité des concessions d'Afri-Can ainsi que sa stratégie de croissance la placent au rang de partenaire de choix des groupes d'émergence économique namubiens.

## FAITS SAILLANTS 2004

- Howard Messias se joint au Conseil d'Administration d'Afri-Can à titre d'Administrateur.
- Lettre d'intention pour l'acquisition d'un important dépôt de cuivre situé en Namibie.
- Capitaux générés par les activités de financement durant l'année fiscale: 850 000 \$ CDN.

### Événements subséquents:

- Septembre 2004: Ententes de financement de l'ordre de 750 000 \$ CDN.
- Septembre 2004: Michael Brown se joint au Conseil d'Administration d'Afri-Can à titre d'Administrateur et Président du Conseil.



*Concessions namubiennes d'Afri-Can* ▲

*84 diamants namubiens récupérés lors  
du second échantillonnage du Bloc J* ▶



*Tous les textes et images de cette brochure  
© 2004 Afri-Can, Société de Minéraux Marins*

## TABLE DES MATIÈRES

▼ Message aux actionnaires	3
▼ Concessions diamantifères marines	4 - 5
▼ Concession de cuivre Haib	5 - 6
▼ République de Namibie	6
▼ Implication communautaire et déclaration environnementale	6
▼ Informations corporatives	7
▼ Commentaires et analyse de la direction sur la situation financière	8 - 11
▼ Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	12
▼ Rapport des vérificateurs	13
▼ Rapport financier	14 - 25

### ▼ *Vue de la concession de cuivre Haib*



## MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Au cours de l'année 2004, nous avons semé ce qui nous permettra de remettre la Société sur la voie du succès. Plusieurs aspects positifs de nos opérations ont toutefois été assombri par les difficultés encourues par nos concurrents. Ces difficultés ont affecté les marchés de capitaux pour les sociétés impliquées dans l'industrie des diamants marins. Le cours des actions de tous les participants a décliné, resserrant les possibilités de financement. Néanmoins, notre confiance dans les projets diamantifères marins d'Afri-Can demeure élevée. Les concessions d'Afri-Can sont bien situées et ont démontré un important potentiel, ce que les marchés de capitaux ne reflètent pas à ce jour. Nous n'avons aucun doute que l'intérêt des investisseurs s'améliorera, dès que l'industrie diamantifère marine démontrera une amélioration de performance. Toutefois, nous devons vivre avec la réalité actuelle.

La Direction et les Administrateurs ont mis en place une série de mesures permettant de remettre la Société sur la voie du succès. Nous menons actuellement des discussions avec des participants ciblés de l'industrie, qui peuvent compléter notre rôle dans l'industrie diamantifère marine. Si ces discussions préliminaires s'avèrent fructueuses, notre habileté à exploiter nos concessions sera grandement rehaussée. L'exploitation pourra alors débuter plus rapidement et le statut d'Afri-Can en sera renforcé.

Notre premier objectif est de faire progresser l'échantillonnage de la concession diamantifère Bloc J. Il est maintenant évident que la concession comprend trois types de dépôts diamantifères distincts, soit : un pavement désertique marin, des vagues de graviers (paléo-zone de ressac) et une vallée éolienne/fluviatile. La probabilité que le Bloc J contienne une quantité considérable de diamants a donc été accrue. Au stade actuel, le projet est potentiellement viable et justifie pleinement la poursuite des travaux d'échantillonnage. La phase 3 du programme d'échantillonnage servira à déterminer la continuité des zones minéralisées et à établir suffisamment de données quantitatives pour soutenir la détermination de ressources inférées. Nos discussions stratégiques avec des participants de l'industrie visent entre autres à initier la phase 3 du programme d'échantillonnage.

Les excellentes relations d'Afri-Can en Namibie nous ont mené vers des opportunités couvrant d'autres minéraux que les diamants marins. Le moment est propice pour évaluer ces opportunités. Une de ces opportunités, potentiellement attrayante, est l'important projet de cuivre Haib, pour lequel nous avons signé une option avec des partenaires namibiens. Les circonstances entourant Haib nous encouragent à étudier attentivement le potentiel de ce dépôt qui a déjà été l'objet de travaux d'exploration. La ré-évaluation de Haib commencera quand la vérification diligente sera complétée. Nous évaluerons aussi d'autres opportunités minières qui pourraient convenir à Afri-Can.

La réussite de nos programmes d'exploration soutient définitivement la poursuite du développement de la Société tel qu'établi dans notre plan d'affaires et à ce jour, Afri-Can est un des participants les plus actifs dans l'exploration marine diamantifère en Namibie. Nous apprécions la collaboration continue de nos partenaires et du Gouvernement namibiens, laquelle nous permet d'affirmer notre présence dans la région et d'y investir prudemment pour le bénéfice de nos actionnaires et du peuple namibien.

Le succès de la Société n'aurait été possible sans le dévouement et la persévérance de la Direction, de notre équipe de consultants techniques et des membres du Conseil d'Administration. Plus particulièrement, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à tous nos actionnaires pour leur soutien continu. Avec eux, nous comptons nous diriger vers une nouvelle année encore plus excitante et satisfaisante, année au cours de laquelle nous déploierons nos meilleurs efforts à l'atteinte de notre principal objectif, soit *la découverte et le développement d'excellentes ressources minérales.*



Pierre Léveillé  
Président et Chef de la Direction



Michael J. H. Brown  
Président du Conseil d'Administration

## CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES

### BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le Bloc J, situé à 105 km au nord de Luderitz en Namibie, s'étend sur 994 km<sup>2</sup> et occupe une partie de la plate-forme continentale, à des profondeurs variant entre 70 et 170 m approximativement. Le Bloc J (EPL 2499) est l'objet d'une option et entente de co-entreprise, signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. Afri-Can détient actuellement une participation indivise de 70% dans la concession et en est l'opérateur. Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 4,4 \$ CDN millions sur le Bloc J. L'approche méthodique de développement de la concession a permis à la Société de compléter avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage.

**Échantillonnage quantitatif:** à la mi-octobre 2002, Afri-Can a mené la première phase de son programme d'échantillonnage quantitatif. Le programme a été conçu pour déterminer la continuité de la minéralisation des caractéristiques, établir suffisamment de données quantitatives pour supporter une ressource inférée et établir des données économiques préliminaires quant au potentiel d'exploitation. Le programme a permis le prélèvement de 25 échantillons d'une moyenne de 13,24 m<sup>2</sup> chacun pour une couverture totale de 0,365 km<sup>2</sup>. Les échantillons ont été prélevés de deux sites d'ancrages. 21 échantillons ont été excavés du premier site et quatre sur le deuxième site. 11 échantillons ont été prélevés dans la zone minéralisée, permettant de récupérer 84 diamants de qualité gemme. La plus grosse pierre pèse 0,49 carat.

**Échantillonnage de reconnaissance:** à la mi-novembre 2001, Afri-Can a mené un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de prouver la présence de diamants et d'identifier les zones de sédiments diamantifères. Le programme a permis le prélèvement de 338 échantillons sur 29 sites d'ancrage et la récupération de 728 m<sup>2</sup> de graviers. 23 diamants de qualité gemme ayant un poids total de 4,65 carats ont été trouvés. La plus grosse pierre pèse 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés de 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les concentrations typiques des zones marines situées au large de la côte ouest namibienne.

L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée. De plus, il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de dépôts diamantifères, soit **des vallées de pavements désertiques marins, des paléo-zones de ressac (vagues de graviers) et une vallée éolienne/fluviale.**

- Les **pavements désertiques marins** (Caractéristique 8) sont le résultat de l'érosion de sables et conglomérats remontant à la période tertiaire (il y a 8 000 à 3 millions d'années).

- L'importance de la découverte de pavements désertiques marins ne peut être sous-estimée. L'information publiée par De Beers sur les dépôts du plateau continental moyen le démontre bien:

*«Les graviers diamantifères cimentés sur les revers de crêtes structurales ont été engloutis durant les périodes de transgressions marines et d'érosion. Leur remaniement subséquent a produit des pavements désertiques marins à partir des sédiments fluviaux et deltaïques originaux, augmentant la teneur diamantifère de 4 à 20 fois.»*

- Les graviers récupérés dans les **vagues de graviers** (Caractéristiques 8 et 17) contiennent une abondance de «suites exotiques de la rivière Orange», dont les agates, jaspes et épisodites lesquelles, en quantités aussi élevées, sont de bons indicateurs de la présence de diamants. Les vagues de graviers sont situées à 125 m de profondeur et sont caractérisées par la présence de grandes dalles de socle rocheux. Afri-Can est la première société après Namdeb (co-entreprise entre le Gouvernement namibien et De Beers) à avoir découvert un dépôt de vagues de graviers.

- La géologie de la **vallée éolienne/fluviale** (Caractéristique 6) est très similaire à celle qui est exploitée par Diamond Fields (Marshall Forks) et l'ancienne société Namco (Caractéristique 19). La Caractéristique 6 est située à environ 105 m de profondeur et consiste en un groupe de vallées et de dépressions qui auraient été exposées quand la côte se trouvait à 125 m sous le niveau actuel de la mer, soit à l'époque de formation de la Caractéristique 8.

### DÉVELOPPEMENT FUTUR

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité en octobre 2003. L'échantillonnage couvrira la superficie de 42,1 km<sup>2</sup> des zones minéralisées et potentiellement minéralisées déjà identifiées sur le Bloc J. L'objectif du programme consiste à établir une ressource minière sur le Bloc J selon les règles et définitions du CIMM. La première phase du programme se concentrera sur les deux zones principales (Caractéristiques 6 & 8) où des dépôts de diamants ont déjà été délimités. Des discussions, dans le but de commencer la phase 3 d'échantillonnage, sont en cours avec des investisseurs stratégiques qui cherchent à accroître leur intégration verticale dans l'industrie du diamant.

## CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES

### CONCESSIONS NAMIBIAN GEMSTONES

Ce bloc de concessions est situé à proximité de l'extrémité occidentale des riches concessions de Namdeb (co-entreprise entre De Beers et le Gouvernement namibien) et s'étend sur 23 000 km<sup>2</sup> à des profondeurs variant de 168 m à plus de 500 m. Les résultats d'un levé géophysique précédent ont permis d'isoler une zone d'environ 1 900 km<sup>2</sup>, comprenant des secteurs peuplés d'affleurements rocheux et de roches recouvertes d'une fine couche de sédiments non-consolidés. On y a découvert des preuves de l'érosion du passé, caractérisée sous la forme de paléo-chenaux, d'anciennes terrasses et de cuvettes. De telles formations géologiques ont la réputation de contenir des diamants ailleurs le long de la côte. Un programme d'échantillonnage permettra l'identification de matériaux terrigènes susceptibles d'être associés avec des dépôts diamantifères.

*«L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats.»*

## CONCESSION DE CUIVRE HAIB

En mai 2004, la Société a signé une lettre d'intention avec Deep South Mining (PTY) Ltd. dans le but d'acquiescer un intérêt indivis de 70% dans un dépôt de cuivre important connu sous le nom de «Haib». La licence de prospection exclusive (EPL # 3140) s'étend sur 74 563 hectares et est située dans la région Karas, à 8 km de la rivière Orange, au sud de la Namibie et tout près de la frontière avec l'Afrique du Sud.

La concession contient un important gisement qui est un porphyre de cuivre-molybdène à faible teneur. Depuis sa découverte en 1948, le gisement a été exploré par plusieurs compagnies. Les efforts d'exploration précédents visaient une exploitation à grande échelle des ressources de sulfides de cuivre. Sur cette base, Haib a été jugé non-économique. Si Haib avait été exploité de cette manière avec une récupération conventionnelle par flottation, ses coûts d'exploitation auraient été relativement élevés. L'évaluation la plus récente des ressources effectuée par Behre Dolbear & Company en août 1996 évaluait les ressources indiquées à 292 millions de tonnes à une teneur de 0,46% cu, avec une basse teneur de 0,30% cu, dans la zone à plus forte teneur.

Afri-Can propose de considérer une nouvelle approche du gisement Haib. Au lieu d'évaluer le projet comme une exploitation à grande échelle avec une récupération de cuivre conventionnelle par flottation, notre approche évaluera le potentiel de Haib pour le développement d'une opération par lixiviation en amas (heap leach). Nous avons l'intention d'examiner le potentiel pour une opération à plus petite échelle, avec des teneurs plus élevées, de façon à rehausser le potentiel économique de Haib.

Les faits suivants nous amènent à réviser le potentiel du gisement:

- Les ressources d'oxydes situées à proximité de la surface n'ont pas été bien définies. Le forage systématique du gisement, effectué principalement entre 1972 et 1975, a été orienté sur la délimitation des ressources de sulfides. Plusieurs indications suggèrent que les teneurs en oxydes sont probablement supérieures à la moyenne de celles des sulfides. De plus, il existe des zones à plus forte teneur de sulfides qui n'ont pas été bien définies. L'intérêt d'Afri-Can a été renforcé par le Rapport Technique indépendant d'octobre 2004: «L'oxydation près de la surface a mené à la formation de malachite, d'azurite, de chrysocolle, de traces de cuprite et de chalcocite, le long des zones de fractures. Sur ces zones de fractures, l'oxyde de cuivre s'étend rarement à des profondeurs de plus de 30 mètres. Tandis que les volumes de la zone d'oxyde occupent une petite portion du gisement, les teneurs sont bien au-delà de la moyenne, ouvrant le potentiel de lixiviation du cuivre. Ces sections du gisement n'ont pas été examinées avec soin et démontrent un potentiel d'augmentation du volume et des teneurs.»

- La méthode d'extraction par solvant et électro-extraction du cuivre n'est apparue commercialement qu'au milieu des années 1980. Cette méthode économique, qui élimine le besoin de fonderie, constitue maintenant la méthode privilégiée pour le traitement des minerais d'oxyde de cuivre.

- Le prix actuel du cuivre et ses prévisions à long terme sont considérablement meilleurs qu'au moment où d'autres compagnies ont décidé de ne pas procéder à l'exploitation de Haib; et

- Mintek, un chef de file dans le domaine de pointe de la biolixiviation, a manifesté un intérêt de collaborer avec nous pour le développement de Haib. La biolixiviation a été adaptée à la

## CONCESSION DE CUIVRE HAIB

récupération des métaux de base provenant de minerais de sulfides. Les avantages de cette technologie comprennent de faibles investissements en capitaux, un traitement économique compétitif, une capacité à traiter les gisements complexes de sulfides à faibles teneurs, pas de pollution de l'air et des rejets environnementaux acceptables. Compte tenu de sa familiarité avec le gisement Haib, cette firme sud-africaine de traitement des minerais croit que les ressources de sulfides et d'oxydes pourraient toutes deux être traitées par lixiviation en amas (heap leach).

Le Rapport Technique d'octobre 2004 recommande qu'Afri-Can:

- 1 Crée le modèle géologique;
- 2 Complète la cartographie nécessaire au forage;
- 3 Procède au forage tel que défini par le modèle et la cartographie;
- 4 Analyse en détail les échantillons en incluant les résultats des tests métallurgiques;
- 5 Prépare un rapport conforme à la règle 43-101 qui comprenne un calcul des ressources inférées / indiquées, les résultats de métallurgie et une proposition de travaux futurs.



*Une malachite sur la concession Haib ▲*

## RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

La République de Namibie est un des pays les plus stables sur le plan politique et un des mieux développés en Afrique. Depuis l'obtention de son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990, le pays s'est muni d'une constitution reconnue comme l'une des plus démocratiques au monde. L'industrie minière est réglementée par des lois qui garantissent les droits à la propriété et assurent une protection contre l'expropriation et le rapatriement des profits. La Namibie est le premier pays au monde à intégrer la protection de l'environnement dans sa constitution. Près de 14% des terres sont protégées, ce qui comprend toute la partie côtière du désert du Namib.

L'économie est fortement dépendante de l'extraction et du traitement des minéraux pour l'exportation. L'industrie minière compte pour 20% du PIB et ses riches dépôts alluvionnaires de diamants font de la Namibie une des premières sources mondiales de diamants de qualité gemme. L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats. La Namibie est le quatrième plus important exportateur de minéraux non-fossiles en Afrique, le cinquième plus important producteur mondial d'uranium et produit d'importantes quantités de plomb, de zinc, d'étain, d'argent et de tungstène. La production de zinc, de cuivre et d'argent ainsi que l'accroissement de la pêche commerciale ont mené sa croissance en 2003.

## IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Une partie de la vision de développement à long terme de la Société comprend une volonté de créer une relation durable avec le peuple namibien. Afin de satisfaire cette vision, toutes les ententes d'options et de co-entreprise d'Afri-Can amènent la participation de groupes d'émergence économique namibiens. L'implication directe de la Direction en Namibie a permis de solidifier des liens entre la Société et la communauté locale des affaires et de la finance. Cette représentation locale permet de démontrer aux Namibiens ainsi qu'à leurs représentants gouvernementaux notre volonté de succès à travers un engagement à long terme avec le peuple.

## DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Afri-Can, Société de Minéraux Marins s'engage à ce que la conduite de ses affaires soit représentative de celle d'un citoyen corporatif responsable, respectant les lois du Gouvernement namibien. Nous exigeons donc de nos contracteurs qu'ils prennent des mesures favorisant la protection de la faune et de l'environnement. Par conséquent, ceux-ci doivent adhérer et respecter toute la réglementation environnementale du Gouvernement namibien.

## INFORMATIONS CORPORATIVES

### MEMBRES DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEURS

**Michael J. H. Brown** †

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

**Pierre Léveillé** †

Administrateur, Président et Chef de la Direction

**Bernard J. Tourillon**

Administrateur, Vice-président exécutif et Chef des Services Financiers

**Marcel Drapeau**

Administrateur et Secrétaire corporatif

**Chris I. von Christierson** †

Administrateur

**Kim Hatfield** †\*

Administrateur

**Michael Nicolai** \*

Administrateur

**Howard Messias** \*

Administrateur

### CONSEILLERS TECHNIQUES

**R.W. Foster**

Directeur du développement des ressources  
Diamants

**Viv Stuart-Williams**

Directeur d'exploration  
Cuivre

### Siège social

4444, rue Ste-Catherine Street ouest, bureau 201

Montréal, Québec, Canada H3Z 1R2

Téléphone: 514-846-2133

Télécopieur: 514-846-1435

Courriel: info@afri-can.com

Site Web: www.afri-can.com

### Bureau — Namibie

Boîte postale 22978

Windhoek, Namibie

Téléphone: 246-61-263-951

Télécopieur: 246-61-263-952

Courriel: noragem@iafrica.com.na

### Avocats

Lavery de Billy

Montréal, Québec, Canada

Werksmans

Londres, Royaume-Uni

Johannesburg, Afrique du Sud

### Agents de transferts

Computershare

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Canada

KPMG

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Namibie

KPMG

Windhoek, Namibie

### Banque — Canada

HSBC (Canada)

Montréal, Québec, Canada

### Banque — Namibie

First National Bank Namibia

Windhoek, Namibie

Bourses et symboles: TSX Croissance — AFA;

Francfort (XETRA) — AJF; OTC (Pink Sheets) — AFCMF

Actions émises: 77,715,975

Pleinement diluées: 84,110,975

Numéro d'exemption SEC USA 12g3-2(b): 82-3329

\* Membres du Comité de vérification et de rémunération

† Membres du Comité technique du Conseil d'Administration

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Cette discussion et l'analyse de la direction sur les états financiers de la Société devraient être lues conjointement avec la déclaration sur la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, les états financiers consolidés ainsi que les notes afférentes.

À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

### Description des opérations

Afri-Can se spécialise en tant que société d'exploration et de développement minier en Namibie. La mission d'entreprise d'Afri-Can consiste à découvrir et à développer ses propriétés de ressources minières.

Les principaux actifs d'Afri-Can consistent en une série d'ententes d'options et de co-entreprises avec différents groupes namibiens, donnant le contrôle à la Société sur 25 concessions marines couvrant 23 500 kilomètres carrés.

Selon sa stratégie de diversification de risques, la Société évalue des projets terrestres de métaux de base. La Société estime que ces projets offrent un potentiel de plus-value pour ses actionnaires. À cet effet, en mai 2004, la Société et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option pour l'acquisition d'une participation de 70% dans la licence d'exploration du gisement de cuivre Haib.

Le gisement de cuivre Haib est situé dans la région Karas, à 8 km de la rivière Orange dans le sud de la Namibie. Le projet Haib est un large porphyre de cuivre-molybdène contenu dans un porphyre de quartz-felspath, datant de l'âge archéen. Les ressources indiquées dans la section à plus haute teneur, sont de 292 millions de tonnes à une teneur de 0,46% de cuivre. Cette section contient donc plus de 2,9 milliards de livres de cuivre in situ (pour plus amples informations, vous référer au Rapport Technique Haib sur le site Sedar [www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Afri-Can et Deep South ont annoncé le 20 décembre 2004, la signature d'un mémoire d'entente avec Mintek d'Afrique du Sud concernant le développement du gisement de cuivre Haib en Namibie. Mintek est un leader technologique dans le champ en forte croissance des technologies de biolixiviation.

### Résultats d'exploitation

Les actionnaires sont informés que des changements d'application des lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés

(ICCA), en particulier en ce qui concerne la comptabilité des frais d'exploration, modifient la consistance de l'analyse des variations des comptes corporatifs entre les périodes. Toutefois, cela ne change pas l'évaluation de la Société quant à ses actifs stratégiques et ne modifie pas l'intention de la Société de développer cesdits actifs.

Les événements précédemment discutés dans ce Rapport annuel, qui ont affecté l'industrie diamantifère marine et les marchés financiers ont forcé la Société à placer ses projets diamantifères marins en état temporaire de maintien et ce, jusqu'à ce que les conditions de marché s'améliorent. De ce fait, durant l'année fiscale 2004, la Société a investi 547 000 \$ en frais d'exploration et de maintien (Bloc J) (versus 1 177 154 \$ pour l'année 2003). De plus, la Société a encouru une perte d'opération de 1 011 394 \$ (0,015 \$ par action) versus 799 809 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période l'an dernier.

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

Le financement non-complété de décembre 2003, les procédures et le règlement d'un arbitrage précédemment déclaré (pour le compte de la co-entreprise Woduna) et des événements de marché secondaire hors du contrôle de la direction, ont forcé la Société à dépenser plus de fonds et d'efforts sur ces sujets que sur la levée de financements. De ce fait, le financement plus faible a amené la Société à réduire ses activités d'exploration.

La perte de la Société durant l'exercice financier s'est accrue de 3 943 410 \$ (ou 442,2%), les dépenses administratives et générales ont augmenté de 211 585 \$ (ou 26,5%) et les autres coûts ont augmenté de 3 731 825 \$ (ou 4 062,2%).

### Dépenses administratives et générales

Les dépenses administratives et générales ont augmenté de 211 585 \$ (ou 26,5%) par rapport à la même période l'an dernier, ce qui est principalement causé par une augmentation de 113 237 \$ (ou 60%) en frais professionnels. La balance de l'augmentation provient d'une hausse de 72 393 \$ (ou 62%) des salaires et avantages marginaux et d'une hausse de 55 957 \$ (ou 37%) des frais de relations publiques.

Les frais légaux liés au litige d'un arbitrage précédemment déclaré ont été responsables de la plus grande partie de l'augmentation des frais professionnels. Sans compter les frais légaux de 152 391 \$ liés à l'arbitrage, les frais professionnels pour l'année fiscale auraient été plus faibles que pour l'année dernière. La direction ne prévoit pas engager un niveau aussi élevé de frais légaux l'année prochaine. La hausse des salaires et avantages marginaux n'est pas liée à une hausse du niveau des salaires mais est

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT (suite)

directement liée à notre plus faible activité d'exploration. La portion des salaires administratifs qui est généralement liée au programme d'exploration a été, cette année, classifiée à titre de dépense.

#### Autres coûts

En ce qui concerne les autres coûts non-généraux et administratifs, la radiation de propriétés minières et de frais d'exploration différés compte pour 3 779 797 \$ des autres coûts. Ces radiations sont détaillées dans une section subséquente.

Les pertes sur taux de change de la Société résultent du fait que certains actifs et passifs de la Société sont inscrits en dollars namibiens et en rands sud-africains. Les pertes sur taux de change de 85 204 \$ représentent une perte de décaissement encourue par la Société au cours de ses opérations normales.

Le gain sur le règlement d'arbitrage de 107 652 \$ provient d'une entente entre les parties où le montant de 3 millions de rands dû au contracteur est réduit à 2,5 millions de rands. Le montant de 3 millions de rands qui était précédemment comptabilisé à titre de compte à payer a été converti en billet à payer de 2,5 millions de rands.

Une portion de 66 952 \$ des autres dépenses représente une dépense non-récurrente qui a servi à financer la recherche de propriétés de mérite en Namibie et en Afrique.

#### Plan d'options

Afri-Can a adopté la méthode de la juste valeur selon le modèle de Black-Scholes pour comptabiliser le coût des options au moment de leurs émission (pour plus amples détails, veuillez vous référer à la note 2 g) des états financiers ci-joints).

L'incidence de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur les états financiers consolidés pour l'année fiscale 2003 est une augmentation de 16 230 \$ en frais professionnels, une augmentation de 30 566 \$ en gestion de projets et frais de consultants comptabilisés aux états consolidés des frais reportés et une augmentation de 46 796 \$ au capital-actions de la Société.

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES FRAIS REPORTÉS

#### Frais d'exploration

Les frais d'exploration et de développement reportés de la Société au cours de l'exercice ont été de 547 000 \$ (1 177 154 \$ l'an passé) avant radiation. Comme la Société n'a procédé à aucun programme d'exploration d'importance durant l'exercice, ce montant représente les coûts d'Afri-Can pour le maintien de ses concessions marines en Namibie.

#### Radiation des frais d'exploration reportés

La politique d'Afri-Can est de réviser ses frais d'exploration et de développement reportés au cours du quatrième trimestre de chaque année fiscale. À la suite de cette révision, la direction a conclu qu'elle développera par priorité ses concessions marines en commençant par le Bloc J, qui sera suivi par le développement de la concession Namibian Gemstones. Étant donné que la Société ne développera pas les concessions Bloc B, Bloc K, Bloc M et Bloc N dans un avenir immédiat, la direction a décidé de radier la valeur de réalisation de ces concessions au montant de 765 509 \$.

Il a été décidé de radier la valeur de 2 835 630 \$ des frais d'exploration reportés relatifs au bloc de concessions Namibian Gemstones en raison d'un délai dans son développement. Cette décision est basée sur l'article AcG 11.17 de la ligne directrice 3063.10 de l'ICCA, qui requiert une radiation des coûts capitalisés, des frais de développement reportés et des coûts pré-opérationnels, lorsque le délai de développement dépasse trois ans. Cette radiation ne modifie aucunement l'intention de la Société de développer le bloc de concessions Namibian Gemstones, lequel est toujours considéré comme un actif stratégique.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### BILANS CONSOLIDÉS

#### Fonds de roulement

Au 31 août 2004, la Société comptait une encaisse de 1 295 \$ et un déficit du fonds de roulement de 845 117 \$, par opposition à une encaisse de 56 679 \$ et à un déficit du fonds de roulement de 814 328 \$ au 31 août 2003.

Le passif à court terme de la Société totalise 938 334 \$ (974 476 \$ au 31 août 2003) et comprend ce qui suit : 207 584 \$ (871 076 \$ au 31 août 2003) au titre des comptes créditeurs généraux; 191 120 \$ (53 400 \$ au 31 août 2003) à titre de charges à payer; et 539 630 \$ d'effets à payer (50 000 \$ au 31 août 2003).

Le billet à payer de 539 630 \$ est composé d'un billet de 50 000 \$ et un billet de 489 630 \$ (572 958 \$ au 31 août 2003 inclus dans les comptes créditeurs généraux). Ce dernier montant représente la somme, précédemment mentionnée, de 2,5 millions de rands due à un contracteur.

La situation de trésorerie actuelle de la Société nécessitera l'ajout de fonds provenant de placements privés en cours de réalisation, lesquels devraient suffire à soutenir la continuité du programme d'exploration planifié pour le reste de l'exercice 2004 et le début de l'exercice 2005. La Société continuera de surveiller la conjoncture des marchés financiers pour répondre à ses exigences de financement continues.

En septembre 2004, la Société a annoncé qu'elle procéderait à des placements privés totalisant 750 000 \$. Le produit des placements servira à réduire le déficit du fonds de roulement et à la poursuite du développement de la Société. Les placements devraient se clôturer d'ici la fin de l'année 2004.

#### Frais capitalisés

Les frais liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les frais capitalisés associés à la propriété connexe sont reclassés à titre d'actifs minières et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

La Société a comme politique de réviser la valeur comptable de ses propriétés minières ainsi que ses frais d'exploration et de mise en valeur reportés au cours du quatrième trimestre de chaque exercice.

La possibilité de recouvrer les montants comptabilisés relativement aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation de la participation de la Société dans les titres minières sous-jacents, de la capacité de celle-ci d'obtenir le financement nécessaire pour l'achèvement des travaux de mise en valeur, de la production rentable future ou du produit de l'aliénation de propriétés.

#### Propriétés minières

Tel que précédemment mentionné, la direction a décidé de radier la valeur de réalisation de certaines concessions d'exploration. À la suite de cette révision, la Société a aussi décidé de radier les frais relatifs à l'acquisition de propriétés des Bloc K, Bloc M et Bloc N. Ce qui résulte en une diminution de ce poste comptable de 178 658 \$.

Ce compte de gestion représente l'investissement total en espèces de la Société (6 666 833 \$ en 2004; 6 937 652 \$ en 2003) effectué afin d'acquérir son portefeuille de concessions marines en Namibie.

#### Programmes d'exploration et de mise en valeur

Ce sujet ayant été précédemment discuté, ce compte de gestion représente une valeur très conservatrice de l'investissement total en espèces (3 266 052 \$ en 2004; 6 320 191 \$ en 2003) que la Société a effectué pour lui permettre de parfaire sa connaissance de la géologie de ses concessions marines en Namibie.

#### Dû aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2004, les montants à verser à des administrateurs ont augmenté de 572 249 \$ (812 162 \$ en 2004 contre 239 913 \$ en 2003). Cette hausse représente la participation financière directe de la direction dans l'expansion continue de la Société.

#### Capital-actions

Le nombre d'actions en circulation d'Afri-Can a augmenté de 3 466 250 actions en septembre 2003 à la suite de la clôture d'un placement privé entrepris en août 2003 et d'une autre tranche de 1 000 000 actions en janvier 2004, à la suite de la clôture d'un financement de 200 000 \$ souscrit par la direction.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### BILANS CONSOLIDÉS (suite)

Au 31 août 2004, Afri-Can comptait 77 715 975 actions émises et en circulation (évaluées à 29 521 148 \$), 3 850 000 bons de souscription (4 407 291 en 2003) et 2 545 000 options (3 765 000 en 2003) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 84 110 975 actions.

### Engagements

Selon les termes de l'entente avec ORMME, Afri-Can a convenu d'investir un montant minimum de 5% de ses frais d'exploration pour la formation de personnel local namibien. À ce jour, la Société a comblé ses engagements par l'engagement et la formation d'employés locaux namubiens.

### Facteurs de risque

Toutes les propriétés minières de la Société détenues en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. L'exploration et le développement miniers marins sont des activités à risque élevé. La rentabilité à long terme de la Société sera liée en partie aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquents, lesquels pourront également être influencés par différents facteurs. Parmi ces facteurs, il faut considérer les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, la valeur marchande des diamants bruts et la nature compétitive de l'industrie.

L'exécution fructueuse d'un programme d'exploration axé sur les diamants en mer nécessite considérablement de temps et de capitaux. Les frais d'exploration dans ce contexte peuvent donc être considérés comme étant plus élevés que les frais associés aux projets d'alluvions sur le continent. Toutefois, dans le cadre de la production à plein rendement, grâce aux économies d'échelle réalisées, les frais d'exploitation minière en mer ou sur le continent sont similaires.

Sur le plan de l'ampleur des coûts engagés, l'investissement moyen requis dans le secteur pour découvrir, identifier et définir un carat de ressources diamantifères inférées s'établit environ à 11,55 \$ par carat. De Beers comptait à ce chapitre les coûts les moins élevés dans le secteur, à savoir approximativement 7 \$ par carat, tandis que Namco affichait des coûts de 21 \$ par carat environ, soit les plus élevés.

Comme Afri-Can contrôle un portefeuille de concessions à la fois vaste et géologiquement diversifié, il est impossible de procéder à la mise en valeur simultanée de toutes les concessions de la Société, mais il peut être raisonnable d'estimer qu'Afri-Can devra investir de 7 M\$ à 11,5 M\$ par million de carats de ressources inférées délimitées.

L'effet ultime de ces facteurs ne peut être prévu avec précision, mais la combinaison d'un ou de plusieurs de ceux-ci pourrait nuire à la capacité de la Société de produire un rendement adéquat sur le capital investi.

Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie générés par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tel qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

### Perspectives d'avenir

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



**Bernard J. Tourillon, MBA**

Vice-président exécutif et Chef des services financiers  
Montréal, le 23 décembre 2004

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

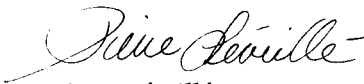
Les états financiers de Afri-Can, Société de Minéraux Marins et toute l'information contenue dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôle internes comptables et administratifs de qualité. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'appropriation des états financiers. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs internes et externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le Comité fait part de ses constatations lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires.

Les états financiers ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les vérificateurs externes sont librement et pleinement associés au Comité de vérification.



**Pierre Léveillé**  
Président et Chef de la direction



**Bernard J. Tourillon, MBA**  
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Afri-Can, Société de Minéraux Marins (une société en phase de développement) aux 31 août 2004 et 2003 et les états consolidés des frais reportés, des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2004 et 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables agréés**

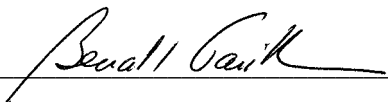
Montréal, Canada  
Le 12 novembre 2004


## BILANS CONSOLIDÉS

31 août 2004 et 2003	2004	2003
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME:</b>		
Espèces et quasi-espèces	1 295	56 679
Débiteurs	86 066	85 740
Frais payés d'avance	5 856	17 729
	93 217	160 148
<b>IMMOBILISATIONS (note 3)</b>	27 493	33 977
<b>PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 4)</b>	6 666 833	6 937 652
<b>FRAIS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS (note 5)</b>	3 266 052	6 320 191
	<b>10 053 595</b>	<b>13 451 968</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME:</b>		
Comptes et charges à payer	398 704	924 476
Billet à payer (note 6)	539 630	50 000
	938 334	974 476
<b>MONTANT DÛ AUX ADMINISTRATEURS (note 7)</b>	812 162	239 913
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Capital-actions (note 8)	29 451 120	28 597 310
Surplus d'apport (note 8)	194 573	147 777
Déficit	(21 342 594)	(16 507 508)
	8 303 099	12 237 579
Mode de présentation (note 1)		
Engagements (note 14)		
Éventualité (note 15)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 16)		
	<b>10 053 595</b>	<b>13 451 968</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

 Bernard J. Tourillon, administrateur

 Marcel Drapeau, administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FRAIS REPORTÉS

<b>Exercices terminés les 31 août 2004 et 2003</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	\$	\$
<b>FRAIS D'EXPLORATION:</b>		
Gestion de projet et frais de consultants	271 466	382 573
Frais directs d'exploration géologique	-	476 517
Frais de voyage	76 565	73 304
Frais relatifs aux propriétés minières (note 4)	104 100	104 100
Frais de bureau et d'administration	94 869	140 660
<b>AUGMENTATION DES FRAIS REPORTÉS</b>	547 000	1 177 154
<b>RADIATION DES FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS</b>	(3 601 139)	-
	(3 054 139)	1 177 154
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	6 320 191	5 143 037
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>3 266 052</b>	<b>6 320 191</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

<b>Exercices terminés les 31 août 2004 et 2003</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	\$	\$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION:</b>		
Dépenses de voyage	87 139	77 640
Honoraires	302 439	189 202
Salaires et avantages sociaux	189 578	117 185
Frais de bureau	133 237	120 525
Information aux actionnaires et frais de registrariat	66 597	117 984
Relations publiques	207 632	151 675
Intérêts et frais bancaires	16 293	15 231
Amortissement des immobilisations	8 479	10 367
	1 011 394	799 809
<b>AUTRES:</b>		
Radiation de propriétés minières	178 658	8 756
Radiation de frais d'exploration reportés	3 601 139	-
Perte sur change	85 204	130 057
Gain sur règlement de dette	(107 652)	-
Revenus d'intérêts	(609)	(6 946)
Autres dépenses (revenus)	66 952	(40 000)
	3 823 692	91 867
<b>PERTE NETTE</b>	<b>4 835 086</b>	<b>891 676</b>
<b>DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 507 508</b>	<b>15 615 832</b>
<b>DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>21 342 594</b>	<b>16 507 508</b>
<b>PERTE NETTE ET PERTE NETTE DILUÉE PAR ACTION</b>	<b>(0,06)</b>	<b>(0,01)</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 août 2004 et 2003	2004	2003
	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:</b>		
Perte nette	(4 835 086)	(891 676)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	8 479	10 367
Radiation de propriétés minières	178 658	8 756
Radiation des frais d'exploration reportés	3 601 139	-
Options d'achat d'actions	29 528	-
Perte de change non réalisée	19 939	129 843
	(997 343)	(742 710)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(326)	(12 633)
Frais payés d'avance	11 873	16 395
Comptes et charges à payer	(47 767)	154 502
	(36 220)	158 264
	(1 033 563)	(584 446)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:</b>		
Augmentation du montant dû aux administrateurs	544 557	38 356
Billet à payer	-	50 000
Émission de capital-actions	853 810	731 378
	1 398 367	819 734
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:</b>		
Diminution de placements temporaires	-	46 859
Acquisition d'immobilisations	(1 995)	(3 368)
Acquisition de propriétés minières	(11 939)	(162 659)
Frais d'exploration et de développement reportés	(406 254)	(840 308)
	(420 188)	(959 476)
<b>DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	(55 384)	(724 188)
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	56 679	780 867
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	1 295	56 679

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par action, exerce ses activités dans le secteur minier. La Société est en phase de développement.

### 1- MODE DE PRÉSENTATION:

La Société détient des propriétés minières au stade d'exploration en Namibie. La récupération des montants indiqués au titre de propriétés minières et des frais reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur (note 16), du maintien du contexte politique et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Au 31 août 2004, la valeur nette comptable des propriétés minières représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

### 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES:

#### a) Périmètre de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Limited, une société namibienne.

#### b) Espèces et quasi-espèces:

Les espèces et quasi-espèces sont limitées aux placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

#### c) Immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants:

ÉLÉMENT D'ACTIF	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

#### d) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés:

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

#### e) Conversion de devises étrangères:

Les éléments d'actif et de passif provenant de l'exploitation étrangère ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de l'état des résultats ont été convertis selon le taux de change moyen de chaque mois de l'exercice. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la filiale de la Société, considérée comme un établissement étranger intégré, sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux en vigueur à la date d'acquisition de l'actif auquel il se rapporte. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 2- Principales conventions comptables (suite):

##### f) Perte nette par action:

La perte nette par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice.

##### g) Régime d'intéressement au capital:

La Société a un régime d'options d'achat d'actions, lequel est décrit à la note 8. Le 1<sup>er</sup> septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles recommandations du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions» concernant la comptabilisation de la rémunération à base d'actions et des autres paiements à base d'actions. Ces recommandations exigent que toutes les opérations, dans le cadre desquelles des biens et services sont reçus en contrepartie de rémunérations et d'autres paiements à base d'actions par des employés et non-employés, soient constatées selon la méthode basée sur la juste valeur pour les options octroyées après le 1<sup>er</sup> septembre 2002. Suivant cette méthode, le coût de la rémunération est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est passé en charges sur le délai d'acquisition de l'attribution. La Société a enregistré une charge de 29 528 \$ pour le régime d'intéressement au capital pour l'exercice se terminant le 31 août 2004.

##### h) Utilisation d'estimations:

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

#### 3- IMMOBILISATIONS:

	2004			2003		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	50 494	36 425	14 069	50 074	32 960	17 114
Équipement informatique	57 519	44 095	13 424	55 944	39 081	16 863
	108 013	80 520	27 493	106 018	72 041	33 977

#### 4- PROPRIÉTÉS MINIÈRES:

	Solde au 31 août 2003 (\$)	Addition (ajustements) (\$)	Radiation (\$)	Solde au 31 août 2004 (\$)
Namibie — Namibian Gemstones 1)	5 235 181	-	-	5 235 181
Namibie — Bloc B Quando (option) 2)	163 245	-	-	163 245
Namibie — Bloc J Woduna (option) 3)	896 206	-	-	896 206
Namibie — Bloc K Tsondab	1 637	-	(1 637)	-
Namibie — Bloc M Kuvelai (option) 4)	20 044	-	(20 044)	-
Namibie — Bloc N Karas (option) 5)	57 080	-	(57 080)	-
Canada — East Leitch	1	-	-	1
Autres	43 358	11 939	(55 297)	-
Frais relatifs aux propriétés minières 6)	520 900	(104 100)	(44 600)	372 200
	6 937 652	(92 161)	(178 658)	6 666 833

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 4- PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite):

- 1) Au 31 août 2004, la Société détient un intérêt de 60% (60% en 2003) dans les concessions diamantifères - Namibian Gemstones. En vertu d'une entente d'option de coparticipation intervenue avec Namibian Gemstones Mining Corporation (PTY), la Société détient une option d'acquisition d'un intérêt additionnel de 20% en vertu d'une contrepartie en espèces de 1 440 000 \$ US.
- 2) Au 31 août 2004, la Société détient un intérêt de 30% (30% en 2003) dans la concession diamantifère dénommée Quando (Bloc B). Au cours de l'exercice, la Société a avisé Together Quando Mining Consortium qu'elle n'avait pas l'intention d'augmenter sa participation de 30% qu'elle détient actuellement.
- 3) Au 31 août 2004, la Société détient un intérêt de 70% (70% en 2003) dans la concession diamantifère dénommée Woduna (Bloc J).
- 4) En vertu d'une entente d'option et de coparticipation intervenue entre Kuvelai Delta Mining Company (PTY) Ltd. et la Société, celle-ci a le droit d'acquérir une participation de 55% dans la concession diamantifère dénommée Kuvelai (Bloc M), en échange de paiements et de dépenses d'exploration. Au cours de l'exercice, la Société a avisé Kuvelai Delta Mining qu'elle n'avait pas l'intention d'exercer son option.
- 5) Au 31 août 2004, la Société détient un intérêt de 0% (30% en 2003) dans la concession diamantifère dénommée Karas (Bloc N). En vertu d'une entente d'option intervenue entre Karas Minerals Holding (PTY) Ltd. et la Société, celle-ci a le droit d'augmenter sa participation jusqu'à 55%. Au cours de l'exercice, la Société a avisé Karas Minerals Holding (Pty) Ltd. qu'elle n'avait pas l'intention d'augmenter sa participation. De plus, la Société a remis à Karas la participation de 30%.
- 6) Le 21 novembre 2001, la Société a conclu une entente avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (PTY) Ltd. («ORMME»), une corporation namibienne à but non lucratif détenue directement par les conseils régionaux des régions Oshikoto, Ohangwena, Oshana et Omusati. En vertu de cette entente, la Société a émis 2 500 000 actions ordinaires à ORMME et, en contrepartie, le ministère des Mines et Énergie de la Namibie accorde à la Société une clause de non-réduction de la superficie de toutes ses concessions namibiennes pour les trois prochaines périodes de deux ans. Le montant de 625 000 \$ attribué aux 2 500 000 actions ordinaires sera amorti sur la durée restante à l'entente et inclus dans les frais d'exploration et de développement reportés.

#### 5- FRAIS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS:

	<b>Solde au 31 août 2003 (\$)</b>	<b>Addition (\$)</b>	<b>Radiation (\$)</b>	<b>Solde au 31 août 2004 (\$)</b>
Namibie — Namibian Gemstones	2 734 593	101 037	(2 835 630)	-
Namibie — Bloc B Quando	507 175	14 325	(521 500)	-
Namibie — Bloc J Woduna	2 864 006	402 046	-	3 266 052
Namibie — Bloc K Tsondab (option) 1)	63 290	9 864	(73 154)	-
Namibie — Bloc M Kuvelai (option)	39 063	9 864	(48 927)	-
Namibie — Bloc N Karas (option)	112 064	9 864	(121 928)	-
	6 320 191	547 000	(3 601 139)	3 266 052

- 1) En vertu d'une entente de coparticipation entre Tsondab Gem Exploration (PTY) Ltd. et la Société, celle-ci a le droit d'acquérir une participation de 70% dans la concession diamantifère dénommée Tsondab (Bloc K). La Société pourra acquérir une participation indivise de 20% en versant 1 000 000 \$ NA (185 500 \$ CDN). De plus, la Société pourra acquérir une participation indivise additionnelle de 10% en versant 1 000 000 \$ NA (185 500 \$ CDN) à Tsondab et ce, au plus tard six mois suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires. Par la suite, la Société pourra acquérir quatre participations additionnelles de 10% en versant 500 000 \$ NA (92 800 \$ CDN) pour chaque participation de 10%, et ce, au plus tard entre 18 mois et 36 mois suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 6- BILLET À PAYER:

Le billet à payer ne porte pas intérêt et est remboursable en un versement lorsque le placement privé décrit à la note 16 sera complété.

#### 7- MONTANT DÛ AUX ADMINISTRATEURS:

Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte aucune modalité de remboursement.

#### 8- CAPITAL-ACTIONS:

##### Autorisé:

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes, sans valeur nominale.

##### Émission:

Au cours des exercices, la Société a émis des actions ordinaires, comme suit:

	2004		2003	
	Quantité	Montant \$	Quantité	Montant \$
Solde au début de l'exercice	73 249 725	28 620 542	70 015 975	27 869 272
Payées en argent	4 466 250	893 250	2 200 000	550 000
Frais d'émission d'actions	-	(39 440)	-	(28 712)
Actions à émettre, payées en argent	-	-	1 033 750	206 750
Options d'achat d'actions ordinaires	-	46 796	-	23 232
Solde à la fin de l'exercice	77 715 975	29 521 148	73 249 725	28 620 542

#### Options d'achat d'actions ordinaires:

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le «Régime») selon lequel les membres du Conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant d'acquérir des actions ordinaires à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option sont déterminés par les membres du Conseil d'administration.

Le Régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du Régime est égal à 4 228 746 (4 228 746 en 2003) actions ordinaires de la Société et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5% des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution. Les options doivent être exercées au plus tard cinq ans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2004, la Société a octroyé 455 000 options d'achat d'actions à des salariés et non salariés. La juste valeur de ces options a été déterminée à l'aide du modèle Black & Scholes:

Taux de rendement des dividendes	- %
Volatilité projetée	98%
Taux d'intérêt sans risque	5% - 6%
Durée moyenne prévue des options	5 ans
Moyenne pondérée de la juste valeur de chaque option	0,08 \$ - 0,13 \$

L'incidence de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2004 est une augmentation de 46 796 \$ répartie entre la charge de rémunération, les frais d'exploration et du capital-actions.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 8- CAPITAL-ACTIONS (suite):

##### Options d'achat d'actions ordinaires (suite):

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit:

	2004		2003	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice \$	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début de l'exercice	3 765 000	0,33	4 195 000	0,36
Attribuées	455 000	0,16	145 000	0,25
Expirées	(1 475 000)	0,33	(575 000)	0,56
Annulées	(200 000)	0,36	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 545 000	0,29	3 765 000	0,33

##### Options pouvant être exercées au 31 août 2004:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
	500 000	0,25	0,3 (an)
	780 000	0,36	0,5
	120 000	0,25 à 0,35	1,5
	20 000	0,25	1,7
	615 000	0,17 à 0,35	2,4
	125 000	0,25	3,5
	385 000	0,15 à 0,17	3,6
	2 545 000		

##### Bons de souscription:

Les bons de souscription en circulation permettent à leur détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	2004		2003	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début de l'exercice	4 407 291	0,38	10 121 686	0,34
Émis	2 750 000	0,30	1 100 000	0,30
Expirés	(3 307 291)	0,40	(6 814 395)	0,31
Solde à la fin de l'exercice	3 850 000	0,30	4 407 291	0,38

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 8- CAPITAL-ACTIONS (suite):

##### Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2004:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Date d'expiration	
	368 438	0,30	septembre 2005	
	500 000	0,30	janvier 2006	
	1 100 000	0,30	avril 2006	
	1 881 562	0,30	septembre 2006	
	3 850 000			

Au cours de l'exercice 2000, la Société avait vendu 2 000 000 de bons de souscription pour 200 000 \$. De ceux-ci, 754 545 ont été exercés en 2002 et un montant de 75 455 \$ relatif aux bons de souscription exercés a été transféré au capital-actions. Les bons de souscription non exercés sont venus à échéance en février 2002. Le montant de 124 545 \$ issu de la vente des bons de souscription venus à échéance a été transféré dans un compte de surplus d'apport.

#### 9- ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE:

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:	2004 \$	2003 \$
Montants payés durant l'exercice relativement aux:		
Intérêts	8 354	6 756
Éléments liés aux activités de financement et d'investissement n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie:		
Frais reportés financés par l'augmentation du montant dû aux administrateurs	27 692	142 000
Augmentation des frais reportés causée par l'amortissement des frais relatifs aux propriétés minières	104 100	104 100
Frais reportés financés par (la diminution) l'augmentation nette des comptes à payer	(8 314)	70 854
Frais reportés financés par l'émission d'options d'achat d'actions à des non-salariés	17 268	19 892
Diminution des comptes et charges à payer par l'émission d'un billet à payer	(489 630)	-
Perte de change	19 939	-

#### 10-INSTRUMENTS FINANCIERS:

##### a) Juste valeur des instruments financiers:

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du billet à payer se rapproche de leur juste valeur du fait que les instruments qui s'y rapportent ont une échéance relativement brève. Il est impossible de déterminer la juste valeur du montant dû aux administrateurs puisque celui-ci est sans modalité de remboursement.

##### b) Risque de change:

Une partie des dépenses engagées par la Société sont effectuées en dollars américains, en livres sterling et en dollars namibiens. La Société n'achète pas de contrats de change pour réduire le risque de fluctuation des taux auxquels elle est exposée.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 11-ENVIRONNEMENT:

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. À la date des états financiers consolidés et autant que ses dirigeants puissent en juger, la Société exploite son entreprise en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

#### 12-IMPÔTS SUR LE REVENU:

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts futurs au 31 août 2004 sont présentées ci-dessous:

	<b>2004</b> \$	<b>2003</b> \$
Actifs d'impôts futurs:		
Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés	1 470 456	522 151
Report de pertes en capital	965 670	1 018 713
Report de pertes nettes d'exploitation	1 833 822	1 801 686
Frais d'émission d'actions	58 030	127 555
	4 327 978	3 470 105
Moins la provision pour moins-value	(4 327 978)	(3 470 105)
Impôts futurs	-	-

Au 31 août 2004, la Société dispose de pertes autres qu'en capital inutilisées qui peuvent être reportées à des exercices ultérieurs et dont elle peut se prévaloir pour réduire les bénéfices imposables futurs. Les pertes expirent comme suit:

<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>Fédéral</b> \$	<b>Provincial</b> \$
2005	827 190	827 190
2006	757 050	757 050
2007	525 073	525 073
2008	658 546	658 546
2009	981 728	981 728
2010	981 220	980 809
2011	1 162 889	1 160 013

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2004 ET 2003

#### 13-OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS:

La Société a effectué, avec des administrateurs ou avec des sociétés dont les administrateurs et les actionnaires sont également administrateurs de la Société, les opérations suivantes:

	2004	2003
Honoraires	91 000 \$	95 185 \$

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de conditions précises de remboursement.

#### 14-ENGAGEMENTS:

En vertu de l'entente signée avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (PTY) Ltd. («ORMME»), la Société s'est engagée à investir au moins 5% de ses dépenses d'exploration pour des programmes d'emplois et de formation dans différents secteurs de l'économie relatifs à l'industrie minière. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la Société s'est engagée à verser une subvention spéciale de 1% sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses propriétés minières diamantifères marines namibiennes.

La Société loue un local commercial en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer annuel relatif à ce bail pour les quatre prochains exercices s'établit comme suit :

Année	\$
2005	19 863
2006	20 453
2007	21 043
2008	7 080

#### 15-ÉVENTUALITÉ:

Une réclamation au montant de 120 000 \$ US (157 660 \$ CDN) a été intentée contre la Société relativement à un malentendu sur un contrat de travaux d'exploration. De l'avis de la direction, le dénouement de cette réclamation n'aura aucune incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

#### 16-ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN:

La Société est en voie de compléter un placement privé pour un montant de 750 000 \$ en vue de l'émission de 7 500 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire à 0,10 \$ et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription peut être exercé à un prix de 0,15 \$ l'action pour une période de deux ans de la date de l'émission. Le produit servira à réduire le déficit du fonds de roulement.

#### 17-CHIFFRES CORRESPONDANTS:

Certains chiffres correspondants de 2003 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.